

E-LEARNING | L'ASSURANCE EMPRUNTEUR

Découvrez le cadre juridique et les options de l'assurance emprunteur

1 HEURE, EN E-LEARNING

ASSURANCE DE PERSONNES

CODE : AAPE01

Objectifs de la formation

Appréhender le contexte et le vocabulaire de l'assurance emprunteur

Cerner le contexte juridique de l'assurance emprunteur et ses récentes évolutions

Distinguer les différentes options de couverture de prêt

Savoir mettre en place un contrat d'assurance emprunteur

Animée par

- BLANCHARD Anne-Laure
Fondatrice,
VIE LEGIA CONSEIL

Public concernés

- Tous les commerciaux et conseillers clientèles, intermédiaires, gestionnaires et rédacteurs de contrats d'assurance de crédit / emprunteur

Critères d'admission

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Tarifs

- Tarif général : 199,00 €HT

Existe aussi en présentiel

Module 1 : le marché de l'assurance de prêt

Définition générale

- Définition et rôle économique de l'assurance emprunteur
 - Distinction prêt à la consommation/prêt immobilier/prêt professionnel
-

Les différents taux

- Taux Annuel Effectif Global (TAEG)
 - Taux Effectif Global (TEG)
 - Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA)
-

Les acteurs du secteur

Module 2 : le contexte juridique en exercice

Décrypter la loi Lagarde

- Libéralisation de la commercialisation de l'assurance emprunteur
 - Renforcement de la concurrence
 - Amélioration de l'information et du conseil
-

Les nouvelles obligations

- Optimiser la "déliation" du prêt et de l'assurance
 - Intégrer le droit de résiliation pendant 1 an et de substitution au-delà
 - Analyser la nouvelle fiche précontractuelle d'information sur les garanties
 - Cerner la notion de "garanties externes équivalentes"
 - Identifier les risques juridiques liés au refus des garanties externes équivalentes
-

Module 3 : couvrir le prêt

Découvrir les différentes formules d'assurance et solutions

- Contrat collectif / contrat individuel / nantissement d'un capital...
-

Les intervenants au contrat : leurs droits et obligations

- Assuré(s), assureur, souscripteur, adhérent, courtier ou bénéficiaire
 - Les obligations des intermédiaires en assurance
 - La répartition de l'assurance en cas de pluralité d'emprunteurs
-

La déclaration de santé

- Questionnaire médical, gestion du secret médical
 - Rôle du médecin conseil
-

La convention s'Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé (AERAS)

Module 4 : la gestion du contrat d'assurance emprunteur

Les garanties possibles à proposer

- Décès, invalidité, incapacité de travail, perte d'emploi...
-

Les différentes limitations contractuelles

- Franchise, délai de carence...
 - Limitations propres à certaines garanties
-

Les étapes clés de la souscription du contrat

- Devoir de conseil et d'information
-

Les mécanismes de gestion des sinistres

- Prestations prévues
 - Formalités et délais pour déclarer le sinistre
 - Définition de l'antériorité, incidences d'une fausse déclaration
 - Prescription applicable et gestion d'un contentieux
-

Les cas de résiliation des contrats

Module 5 : évaluation des acquis

Dates

E - Learning

01-31/05/2021

01-30/06/2021

01-31/07/2021

01-31/08/2021

01-30/09/2021

01-31/10/2021

01-30/11/2021

01-31/12/2021

Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

■ Modalités pédagogiques:

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

■ Modalités d'évaluation:

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

■ Modalités techniques FOAD:

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par Email aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré

au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 0170 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au logistique@infopro-digital.com et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.